



**CADRE SUR LE NIVEAU DE
DIPLOMATIE DES MARITIMES**

Cadre sur le niveau de diplomation des maritimes

Table des matières

Baccalauréat Général	1
Baccalauréat Majeure/ Double Majeure/ Majeure Avancée	2
Baccalauréat Spécialisé	3
Baccalauréat dans un champ professionnel	4
Baccalauréat dans un champ d'études appliquées	5
Maîtrise	6
Doctorat	7

Description des catégories de diplômes

Programmes de 1er cycle :

Ces descriptions ont pour but de souligner les aspects les plus généraux des niveaux respectifs des diplômes. Bien entendu, chacun de ces diplômes et niveaux de diplômes s'applique à une gamme extrêmement étendue de champs d'études et de types de programmes. Certains baccalauréats, généraux ou spécialisés, se rapportent à des champs d'études d'orientation plutôt pratique (p. ex., l'archéologie, la chimie, la géologie, la microbiologie, la zoologie), alors que certains programmes visent l'application de disciplines foncièrement basées sur la connaissance et la recherche (p. ex., la psychologie appliquée, les mathématiques appliquées, la linguistique appliquée, l'économie appliquée ou l'agriculture). Sur ce plan, la distinction appliqué – non-appliqué permet de saisir les différences essentielles entre ces deux types de programmes tout en reconnaissant le fait que, bien que chacun se prépare soit à la pratique immédiate d'une discipline soit aux études plus avancées dans cette discipline, tous deux doivent atteindre un bon nombre d'objectifs communs qui leur ont historiquement été essentiels et qui continuent à avoir une importance primordiale.

Programme de 2^e et 3^e cycles :

Ces descriptions ont pour but de souligner les aspects les plus généraux des niveaux respectifs des diplômes. Bien entendu, chacun de ces diplômes et niveaux de diplômes s'applique à une gamme extrêmement étendue de champs d'études et de types de programmes.

Standards selon le grade

Programmes de 1er cycle et les Programmes de 2^e et 3^e cycles :

Les standards selon le grade portent sur les résultats attendus pour les titulaires de chaque qualification. Les standards stipulent les habiletés d'apprentissage transférables et le degré de maîtrise d'un corpus de connaissances spécialisées; ceux-ci doivent être démontrés selon huit dimensions. La distinction d'un diplôme à l'autre se mesure par la capacité des diplômés de chaque niveau d'agir avec compétence, créativité et indépendance, ainsi que par leur proximité de la pointe de la discipline et/ou de la profession. Entre autres fonctions, les standards des niveaux de diplômes : (a) guident les décisions des candidats quant aux diplômes correspondant à leur projet d'études; (b) fournissent au personnel élaborant les cours et les programmes des standards clairs quant aux résultats attendus; (c) minimisent les variations dans le jugement des pairs; et, (d) offrent un environnement propice au transfert des crédits et à la reconnaissance des qualifications.

BACCALAURÉAT – GÉNÉRAL

(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Les programmes de baccalauréat général sont habituellement conçus de façon à requérir de la sophistication conceptuelle, ainsi qu'une connaissance spécialisée dans au moins une discipline ou un champ d'études.

De tels programmes exigent moins de spécialisation disciplinaire que les programmes spécialisés et moins de préparation à l'emploi qu'un programme avec concentration en études appliquées.

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

En plus de contribuer à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiant, le baccalauréat général peut le préparer à accéder à certains programmes professionnels, à s'insérer professionnellement dans une variété de domaines ou à intégrer un niveau plus avancé du baccalauréat spécialisé.

Normalement, ce programme ne mène pas à l'admission directe aux études de deuxième cycle.

3. Durée du programme

Habituellement de six à huit trimestres (normalement de 90 à 120 crédits, ou l'équivalent).

(Standards selon le grade)

Ce diplôme est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une connaissance et une compréhension générales des :
 - principales hypothèses, méthodologies et applications de la discipline;
 - champs centraux de la discipline; et
 - rapports de la discipline avec d'autres disciplines.
- b. Une capacité d'évaluer et d'interpréter de nouvelles connaissances relatives au corps de connaissances établi de la discipline; et
- c. Une certaine connaissance détaillée dans des domaines spécialisés.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. Une connaissance plus que préliminaire des hypothèses spécifiques et des modes d'analyse d'une discipline en dehors du principal champ d'études, ainsi que de la société et de la culture dans lesquelles ils et elles vivent et travaillent.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. Une connaissance des principales méthodes d'enquête de leur(s) disciplines(s) suffisante pour que l'étudiant puisse :
 - évaluer la pertinence de différentes approches pour la résolution de problèmes à partir des concepts et des techniques reconnues du champ d'études; et
 - concevoir et soutenir des arguments et se servir de ces méthodes pour résoudre des problèmes

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une habileté d'examiner, de présenter et d'interpréter des données quantitatives et qualitatives (selon leur pertinence au champ d'études):
 - afin de préparer des arguments; et
 - de porter des jugements solides qui soient en accord avec les principales théories, concepts et méthodes des matières à l'étude.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité d'utiliser une gamme de techniques de base reconnues pour analyser l'information et pour évaluer la pertinence des différentes approches de résolution de problèmes dans leur(s) domaine(s) d'étude et/ou travail et de proposer des solutions aux problèmes résultant de cette analyse;
- b. La capacité de se servir de façon limitée des revues scientifiques et des sources primaires relatives à leur discipline (p. ex., articles de recherche arbitrés et/ou matériel original);
- c. La capacité d'acquérir une profondeur et une cohérence sur le plan du jugement moral; et
- d. La capacité d'acquérir la capacité et le désir d'apprendre durant toute une vie

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour :
 - travailler dans un milieu qui exige d'être responsable et de prendre des décisions dans des domaines définis de responsabilités; et
 - agir de façon efficace avec les pairs et sous la direction de praticiens qualifiés.
- b. La capacité de reconnaître leurs besoins d'apprentissage et de les satisfaire dans le cadre de circonstances qui évoluent en choisissant un programme d'études approprié.

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer à des publics non spécialisés, oralement ou par écrit, et de façon précise et fidèle, les résultats de leurs études ou de leur travail en utilisant des arguments structurés et cohérents.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation des limites de leurs propres connaissances et de l'effet possible de ces limites sur les analyses et interprétations qu'ils font en se basant sur ces connaissances.

BACCALURÉAT- MAJEURE/ DOUBLE MAJEURE/MAJEURE AVANCÉE

(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Les programmes de baccalauréat dans cette catégorie sont généralement conçus de façon à requérir plus de sophistication conceptuelle, de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle qu'un programme général, ainsi qu'un savoir disciplinaire. C'est le cas pour les disciplines appliquées et non appliquées.

Les étudiants apprennent en faisant et ils approfondissent leurs connaissances et les méthodes de la discipline à un degré moindre que ceux des programmes de baccalauréats spécialisés. Habituellement, de tels programmes ne nécessitent pas la préparation d'un mémoire de recherche, d'une thèse, d'une présentation de projet, ou de tout autre exercice axé sur les compétences ou la recherche et montrant les compétences ou les aptitudes méthodologiques d'un travail intellectuel et créatif, mais ils exigent une solide connaissance fondamentale de la discipline pour le faire, s'il y a lieu.

Note: Dans certains cas, dans certaines universités des Maritimes, le terme « majeure avancée » est utilisé pour indiquer un diplôme « avec distinction » dans une structure de diplômes de quatre ans; cependant, dans cette catégorie, il indique une « majeure » dans une structure de diplômes de quatre ans (p. ex., baccalauréat ès arts avec majeure/majeure avancée en histoire.

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

En plus de contribuer à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiant, les programmes peuvent préparer les étudiants à certains programmes professionnels, à un emploi dans divers domaines, à une admission avancée dans un programme dans un champ professionnel, à un programme d'études spécialisées dans un domaine ou une discipline, ou à une année préparatoire aux études supérieures.

Habituellement, ces programmes ne préparent pas les étudiants à une admission directe aux études supérieures; cependant, ils pourraient mener à 1) une année préparatoire aux études supérieures; 2) une admission à un baccalauréat avec concentration dans un champ professionnel pour élever le niveau d'études actuel d'un baccalauréat et 3) une admission directe à des études post-baccalauréats telles que les deux années post-baccalauréats du baccalauréat en éducation, du baccalauréat en droit, du MDMV, etc.=

3. Durée du programme

Habituellement de six à huit trimestres (normalement de 90 à 120 crédits, ou l'équivalent avec au moins de six à huit cours, dont quatre au-delà de la deuxième année d'études) désignés dans un sujet dans le cas d'une majeure d'un programme de trois ans ou huit à dix cours (dont six au-delà de la deuxième année d'études) désignés dans un sujet ou une discipline dans le cas d'une majeure ou d'une majeure avancée d'un programme de quatre ans.

(Standards selon le grade)

Ce diplôme est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une connaissance spécialisée, un niveau fondamental et une compréhension critique des :
 - principales hypothèses, méthodologies et applications de la discipline et du champ d'exercice, ainsi que de leur évolution;
 - champs centraux de la discipline; et
 - rapports et interactions de la discipline avec d'autres disciplines;
 surtout, quoique pas seulement, dans la mesure où ces connaissances se rapportent à une certaine maîtrise de la discipline, dont au moins une partie est influencée par les développements réalisés ou établis dans la discipline; et
- b. Une capacité d'interpréter, d'évaluer de façon critique et d'utiliser le matériel existant relatif à la discipline.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. Une connaissance plus que préliminaire des hypothèses spécifiques et des modes d'analyse d'une discipline en dehors du principal champ d'études, ainsi que de la société et de la culture dans lesquelles ils et elles vivent et travaillent.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. Une compréhension des concepts de base qui permet à l'étudiant :
 - d'évaluer la pertinence de différentes approches pour la résolution de problèmes à partir des concepts et des techniques reconnues dans le champ d'études;
 - de préparer et soutenir des arguments en utilisant des concepts et des techniques reconnues; et
 - de décrire et commenter des aspects particuliers de la recherche actuelle dans la discipline.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une habileté d'examiner, de présenter et de réaliser une évaluation limitée des données quantitatives et qualitatives (selon leur pertinence pour le champ d'études):
 - de préparer de solides arguments;
 - de porter des jugements solides qui soient en accord avec les principales théories, concepts et méthodes des matières à l'étude; et
 - d'appliquer les concepts, principes et techniques d'analyses sous-jacents, surtout dans le contexte dans lesquels ces derniers ont été étudiés et mis en œuvre.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité d'employer une gamme de techniques et de connaissances reconnues pour entreprendre et réaliser une analyse critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et de données;
- b. La capacité d'appliquer les méthodes et techniques de la discipline pour augmenter leur compréhension et connaissance disciplinaire;
- c. La capacité d'élaborer des questions pertinentes pour solutionner - ou pour trouver une série de solution à un problème ou projet de recherche clairement défini;
- d. La capacité d'entreprendre des projets liés à une discipline clairement définis;
- e. La capacité de se servir de façon critique des revues scientifiques et des sources primaires relatives à leur discipline;
- f. La capacité d'acquérir une profondeur et une cohérence sur le plan du jugement moral; et
- g. La capacité d'acquérir la capacité et le désir d'apprendre durant toute une vie.

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour :
 - travailler dans un milieu qui exige d'être autonome, responsable et capable d'initiative dans des contextes personnels de domaines définis de responsabilités;
 - agir de façon efficace avec les pairs et sous la direction de praticiens qualifiés;
 - être en mesure d'acquérir des compétences de leadership et de gestion nécessaires directement liés au poste occupé; et
 - prendre des décisions dans des contextes explicites et plutôt imprévisibles.
- b. La capacité de veiller à leur propre apprentissage dans des circonstances qui évoluent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études approprié pour d'autres études ou aux fins de perfectionnement professionnel.

7. des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer à des publics spécialisés et non spécialisés, oralement ou par écrit, et de façon précise et fidèle, les résultats de leurs études ou de leur travail en utilisant des arguments structurés et cohérents.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites des connaissances, et de l'effet possible de ces derniers sur les analyses et interprétations qu'on peut faire en se basant sur ces connaissances.

BACCALAURÉAT – SPÉCIALISÉ
(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Les programmes de baccalauréat spécialisés sont généralement conçus de façon à requérir plus de sophistication conceptuelle, de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle qu'un programme général, ainsi qu'un savoir disciplinaire plus étendu et plus profond qu'un baccalauréat avec concentration en études appliquées.

Les étudiants inscrits aux programmes spécialisés participent aux aspects de recherche indépendante et scientifique requis pour l'obtention d'un baccalauréat spécialisé. Ces programmes insistent sur l'accroissement de la maîtrise des connaissances et des méthodes de la discipline. Ils exigent habituellement que les étudiants préparent, sous supervision, un mémoire de recherche final, une thèse, un projet, une exposition ou tout autre exercice de recherche ou de rendement démontrant leur compétence en méthodologie ainsi que leur capacité de produire de façon indépendante un travail intellectuel créatif.

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

En plus de contribuer à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiant, le baccalauréat spécialisé vise essentiellement à le préparer aux études supérieures dans le champ d'études, à l'admission dans certains programmes de formation professionnelle de deuxième cycle ou à l'insertion professionnelle dans une variété de domaines.

3. Durée du programme

Habituellement huit trimestres (normalement 120 crédits, ou l'équivalent).

(Standards selon le grade)

Ce diplôme est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une connaissance spécialisée et une compréhension critique des :
- principales hypothèses, méthodologies et applications de la discipline et du champ d'exercice, ainsi que de leur évolution;
 - champs centraux de la discipline; et
 - rapports et interactions de la discipline avec d'autres disciplines.
- surtout, quoique pas seulement, dans la mesure où cette connaissance et cette compréhension se rapportent à la maîtrise de la discipline, dont au moins une partie est basée sur des développements à la pointe de la discipline; et
- b. Une capacité d'évaluer, d'interpréter de façon critique et d'appliquer de nouvelles connaissances relatives au corps de connaissances établies de la discipline.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. Une connaissance plus que préliminaire des hypothèses spécifiques et des modes d'analyse d'une discipline en dehors du principal champ d'études, ainsi que de la société et de la culture dans lesquelles ils et elles vivent et travaillent.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. Une compréhension des concepts de base qui permet à l'étudiant :
- de concevoir et soutenir des arguments et résoudre des problèmes en se servant d'idées et de techniques de la discipline, dont certaines se trouvent à la pointe de cette dernière; et
 - de décrire et commenter des aspects particuliers de la recherche actuelle ou d'activités d'érudition équivalentes dans la discipline, et leur importance pour l'évolution de la discipline.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une habileté d'examiner, de présenter et d'évaluer de façon critique des données quantitatives et qualitatives (selon leur pertinence au champ d'études) afin :
- de préparer de solides arguments;
 - de porter des jugements solides qui soient en accord avec les principales théories, concepts et méthodes des matières à l'étude; et
 - d'appliquer les concepts, principes et techniques d'analyse sous-jacents aussi bien dans les contextes dans lesquels ces derniers ont été étudiés et mis en œuvre que dans des contextes différents.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité d'employer une gamme de techniques et de connaissances reconnues pour entreprendre et réaliser une analyse critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et de données;
- b. La capacité d'appliquer les méthodes et techniques de la discipline pour augmenter leur compétence disciplinaire;
- c. La capacité d'élaborer des questions pertinentes pour solutionner ou pour trouver une série de solutions à un problème ou une question de recherche;
- d. La capacité d'entreprendre et de poursuivre des projets reliés à la discipline; et,
- e. La capacité de se servir de façon critique des revues scientifiques et des sources primaires relatives à leur discipline (p. ex., articles de recherche arbitrés et/ou matériel original) relatives à leur discipline;
- f. La capacité d'acquérir une profondeur et une cohérence sur le plan du jugement moral;
- g. La capacité d'acquérir la capacité et le désir d'apprendre durant toute une vie.

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour :
- travailler dans un milieu qui exige d'être autonome, responsable et capable d'initiative dans des contextes tant individuels que collectifs;
 - être en mesure développer des compétences de leadership et de gestion; et
 - prendre des décisions dans des contextes complexes et imprévisibles.
- b. La capacité de veiller à leur propre apprentissage dans des circonstances qui évoluent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études approprié pour d'autres études ou aux fins de perfectionnement professionnel.

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer à des publics spécialisés et non spécialisés, oralement ou par écrit, et de façon précise et fidèle, de l'information, des arguments, et des analyses en utilisant des arguments structurés, cohérents et, si c'est approprié, basés sur des concepts et techniques clefs de la discipline.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites des connaissances, et de l'effet possible de ces derniers sur les analyses et interprétations qu'on peut faire en se basant sur ces connaissances.

BACCALAURÉAT - DANS UN CHAMP PROFESSIONNEL

(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Les programmes de baccalauréat de cette catégorie sont généralement conçus de façon à requérir un niveau de sophistication conceptuelle, de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle semblables aux programmes de baccalauréat spécialisé; le contenu disciplinaire est toutefois orienté vers l'exercice d'une profession.

Les étudiants de ces programmes apprennent par la pratique et l'accent est mis sur la préparation à l'exercice de la profession. De tels programmes incorporent la théorie et la pratique, et ils exigent généralement un projet de fin d'études ou un autre exercice qui développe et démontre le niveau de préparation de l'étudiant pour l'entrée dans la profession.

Les professions étant souvent soumises à un cadre réglementaire, ces programmes auront parfois besoin de l'agrément d'une instance de contrôle ou d'une association professionnelle.

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

En plus de contribuer à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiant, ces programmes visent essentiellement à le préparer à l'exercice de la profession ou à l'admission à un programme de formation professionnelle. Ce baccalauréat peut aussi le préparer aux études de deuxième cycle ou, selon le contenu du programme et du champ d'études visé, aux études supérieures ou propédeutiques pour un programme d'études supérieures approprié.

3. Durée du programme

L'enseignement en salle de classe dure habituellement huit trimestres ou plus (normalement 120 crédits, ou l'équivalent); la durée des études peut être prolongée par la participation obligatoire à une expérience professionnelle (comme le stage ou l'internat).

Comprend les programmes de baccalauréat comme les programmes d'études post-baccalauréats du B.Ed. et les premiers grades professionnels (p. ex. LLB, etc.).

(Standards selon le grade)

Ce diplôme est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une connaissance spécialisée et une compréhension critique des
 - principales hypothèses, méthodologies et applications de la discipline et du champ d'exercice, ainsi que de leur évolution;
 - champs centraux de la discipline; et
 - rapports et interactions de la discipline avec d'autres disciplines;
 surtout, quoique pas seulement, dans la mesure où cette connaissance et cette compréhension se rapportent à la maîtrise de la discipline ou du champ d'exercice professionnel, dont au moins une partie est basée sur des développements ou des besoins du champ d'exercice professionnel et des tendances de la discipline; et
- b. Une capacité d'évaluer, d'interpréter de façon critique et d'appliquer de nouvelles connaissances relatives au champ d'exercice professionnel.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. une connaissance plus que préliminaire des hypothèses spécifiques et des modes d'analyse d'une discipline en dehors du principal champ d'études, ainsi que de la société et de la culture dans lesquelles ils et elles vivent et travaillent.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. Une compréhension des concepts de base qui permet à l'étudiant :
 - de concevoir et soutenir des arguments et/ou résoudre des problèmes liés à la pratique en se servant d'idées et de techniques de la discipline, dont certaines se trouvent à la pointe de la discipline ou de la profession; et
 - de décrire et commenter des aspects particuliers de la recherche actuelle ou d'activités d'érudition équivalentes dans la discipline ou la profession, et leur importance pour le champ d'exercice professionnel.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une habileté d'examiner, de présenter et d'évaluer de façon critique des données quantitatives et qualitatives (selon leur pertinence au champ d'études) afin :
 - de préparer de solides arguments;
 - de porter des jugements solides qui soient en accord avec les principales théories, concepts et méthodes des matières à l'étude; et
 - d'appliquer les concepts, principes et techniques d'analyse sous-jacents aussi bien dans les contextes dans lesquels ces derniers ont été étudiés et mis en pratique que dans des contextes différents, en particulier dans des contextes reliés au champ d'exercice professionnel.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité d'employer une gamme de techniques et de connaissances reconnues pour entreprendre et réaliser une analyse critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et de données;
- b. La capacité d'appliquer les méthodes et techniques de la discipline pour augmenter leur compétence disciplinaire;
- c. La capacité d'élaborer des questions pertinentes pour solutionner ou pour trouver une série de solutions à un problème ou une question de recherche;
- d. La capacité d'entreprendre et de poursuivre des projets reliés à la discipline; et,
- e. La capacité de se servir de façon critique des revues scientifiques et des sources primaires relatives à leur discipline (p. ex., articles de recherche arbitrés et/ou matériel original) relatives à leur discipline;
- f. La capacité d'acquérir une profondeur et une cohérence sur le plan du jugement moral;
- g. La capacité d'acquérir la capacité et le désir d'apprendre durant toute une vie.

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour :
 - travailler dans un milieu qui exige d'être autonome, responsable et capable d'initiative dans des contextes tant individuels que collectifs;
 - être en mesure de développer des compétences de leadership et de gestion; et
 - prendre des décisions dans des contextes complexes et imprévisibles.
- b. La capacité de veiller à leur propre apprentissage dans des circonstances qui évoluent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études approprié

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer, oralement ou par écrit, et de façon précise et fidèle, de l'information, des arguments, et des analyses aux employeurs, aux membres d'équipe, aux clients, aux consommateurs, et autres, en utilisant des arguments structurés, cohérents et, si c'est approprié, basés sur des concepts et techniques clés de la discipline et du champ d'exercice professionnel.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites des connaissances, et de l'effet possible de ces derniers sur les analyses et interprétations qu'on peut faire en se basant sur ces connaissances.

BACCALAURÉAT - DANS UN CHAMP D'ÉTUDES APPLIQUÉES

(Description des catégories de diplômés)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Ces programmes de baccalauréat sont généralement conçus de façon à requérir un niveau de sophistication conceptuelle, de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle semblables aux programmes de baccalauréat spécialisé, mais ici le contenu disciplinaire s'oriente surtout sur l'application des connaissances dans le milieu de travail.

Les étudiants de ces programmes apprennent par la pratique et l'accent est mis sur la préparation au milieu professionnel. Ces programmes incorporent la théorie et la pratique; ils exigent généralement un projet de fin d'études ou un autre exercice qui développe et démontre le niveau de préparation de l'étudiant pour l'entrée dans le milieu de travail.

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

En plus de contribuer à la croissance personnelle et intellectuelle de l'étudiant, ces programmes visent essentiellement à le préparer à l'exercice de la profession ou à l'admission à un programme de formation professionnelle. Ce baccalauréat peut aussi le préparer aux études de deuxième cycle ou, selon le contenu du programme et du champ d'études visé, aux études supérieures ou propédeutiques pour un programme d'études supérieures approprié

3. Durée du programme

L'enseignement en salle de classe dure habituellement huit trimestres ou plus (normalement 120 crédits, ou l'équivalent) ; la durée des études peut être prolongée par la participation obligatoire à un apprentissage en milieu de travail (par exemple; deux à quatre semaines de stage).

(Standards selon le grade)

Ce diplôme est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une connaissance spécialisée et une compréhension critique des
 - principales hypothèses, méthodologies et applications de la discipline et du champ d'exercice, ainsi que de leur évolution;
 - champs centraux de la discipline; et
 - rapports et interactions de la discipline avec d'autres disciplines;
 surtout, quoique pas seulement, dans la mesure où cette connaissance et cette compréhension se rapportent à la maîtrise de la discipline ou du champ d'exercice professionnel, dont au moins une partie est basée sur des développements ou des besoins du champ d'exercice professionnel et/ou des tendances de la discipline; et
- b. une capacité d'évaluer, d'interpréter de façon critique et d'appliquer de nouvelles connaissances relatives au champ d'exercice professionnel.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. une connaissance plus que préliminaire des hypothèses spécifiques et des modes d'analyse d'une discipline en dehors du principal champ d'études, ainsi que de la société et de la culture dans lesquelles ils et elles vivent et travaillent.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. Une compréhension des concepts de base qui permet à l'étudiant :
 - de concevoir et soutenir des arguments et résoudre des problèmes liés à la pratique en se servant d'idées et de techniques de la discipline, dont certaines se trouvent à la pointe de la discipline ou de la profession; et
 - de décrire et commenter des aspects particuliers de la recherche actuelle ou d'activités d'érudition équivalentes dans la discipline ou la profession, et leur importance pour le champ d'exercice professionnel.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une habileté d'examiner, de présenter et d'évaluer de façon critique des données quantitatives et qualitatives (selon leur pertinence au champ d'études) afin :
 - de préparer de solides arguments;
 - de porter des jugements solides qui soient en accord avec les principales théories, concepts et méthodes des matières à l'étude; et
 - d'appliquer les concepts, principes et techniques d'analyse sous-jacents aussi bien dans les contextes dans lesquels ces derniers ont été étudiés et mis en pratique que dans des contextes différents, en particulier dans des contextes reliés au champ d'exercice professionnel.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité d'employer une gamme de techniques et de connaissances reconnues pour entreprendre et réaliser une analyse critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et de données;
- b. La capacité d'appliquer les méthodes et techniques de la discipline pour augmenter leur compétence disciplinaire;
- c. La capacité d'élaborer des questions pertinentes pour solutionner ou pour trouver une série de solutions à un problème ou une question de recherche;
- d. La capacité d'entreprendre et de poursuivre des projets reliés à la discipline; et,
- e. La capacité de se servir de façon critique des revues scientifiques et des sources primaires relatives à leur discipline (p. ex., articles de recherche arbitrés et/ou matériel original) relatives à leur discipline;
- f. La capacité d'acquérir une profondeur et une cohérence sur le plan du jugement moral;
- g. La capacité d'acquérir la capacité et le désir d'apprendre durant toute une vie

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour :
 - travailler dans un milieu qui exige d'être autonome, responsable et capable d'initiative dans des contextes tant individuels que collectifs;
 - être en mesure de développer des compétences de leadership et de gestion; et
 - prendre des décisions dans des contextes complexes et imprévisibles.
- b. La capacité de veiller à leur propre apprentissage dans des circonstances qui évoluent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études approprié pour d'autres études ou aux fins de perfectionnement professionnel.

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer, oralement ou par écrit, et de façon précise et fidèle, de l'information, des arguments, et des analyses aux employeurs, aux membres d'équipe, aux clients, aux consommateurs, et autres, en utilisant des arguments structurés, cohérents et, si c'est approprié, basés sur des concepts et techniques clefs de la discipline et/ou du champ d'exercice professionnel.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites des connaissances, et de l'effet possible de ces derniers sur les analyses et interprétations qu'on peut faire en se basant sur ces connaissances.

MAÎTRISE
(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Orientation professionnelle

Les programmes de maîtrise professionnelle s'appuient sur les connaissances et les compétences acquises lors des études pertinentes de premier cycle et ils exigent plus de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle qu'un programme de baccalauréat. En grande partie, l'apprentissage qui y est réalisé se situe à la fine pointe des développements les plus récents dans la discipline universitaire ou professionnelle.

Les étudiants doivent faire preuve d'originalité dans l'application de connaissances et ils doivent comprendre comment la recherche contribue à repousser les limites du savoir. Ils doivent traiter des questions complexes de façon à la fois systématique et créatrice, et ils doivent démontrer de l'originalité dans l'analyse et la résolution de problèmes. Ils comprennent comment la pratique professionnelle est appuyée par la recherche et perfectionnent les aptitudes nécessaires pour se tenir au courant de documents de recherche afin d'évaluer la fiabilité des résultats de recherche et leur pertinence dans la pratique professionnelle et d'utiliser ces résultats en milieu de travail.

Ces programmes recrutent généralement des étudiants qui détiennent un baccalauréat ou des personnes qui ont fait des études menant à l'exercice d'une profession et dont la formation scolaire est variée. Ces programmes fournissent aux étudiants une sélection de cours et d'exercices visant à les préparer à une profession ou à la pratique en milieu de travail ou, pour les étudiants déjà engagés dans la profession ou le marché du travail, à leur offrir un approfondissement de leur base de connaissances et de leurs compétences en tant que professionnels et praticiens.

Exemples : M.S.S. (travail social), M.G.S.S. (gestion de la santé), M.A.P. (administration publique), M.G.R.P. (gestion des ressources humaines), M. Ing. (génie).

Orientation de recherche

Les programmes de maîtrise axés sur la recherche s'appuient sur les connaissances et les compétences acquises lors des études pertinentes de premier cycle et ils exigent plus de connaissances spécialisées et d'autonomie intellectuelle que les programmes de baccalauréat. En grande partie, l'apprentissage qui y est réalisé se situe à la fine pointe des développements les plus récents dans la discipline universitaire ou professionnelle.

Les étudiants doivent faire preuve d'originalité dans l'application de connaissances et ils doivent comprendre comment la recherche contribue à repousser les limites du savoir. Les étudiants doivent traiter des questions complexes de façon à la fois systématique et créatrice, et ils doivent démontrer de l'originalité dans l'analyse et la résolution de problèmes.

Les programmes de maîtrise axés sur la recherche sont habituellement offerts aux diplômés de programmes (de premier cycle ou professionnels) dans des domaines liés à la discipline ou aux étudiants ayant suivi une scolarité propédeutique les préparant pour des études de deuxième cycle dans la discipline. L'objectif principal y est le perfectionnement des compétences analytiques, méthodologiques, de recherche, d'interprétation et de présentation nécessaires aux études de doctorat ou à l'occupation d'un poste de leadership dans la société. Habituellement, ces programmes reposent sur la production d'un mémoire ou d'une thèse réalisé sous la supervision d'un professeur; l'étudiant doit y démontrer des habiletés avancées de recherche. Certains programmes sont basés sur la scolarité; ils exigent que les étudiants démontrent, dans le cadre de leurs cours, des habiletés analytiques, méthodologiques, de recherche, d'interprétation et de démonstration.

Exemples : programmes de maîtrise dans les sciences humaines et sociales; programmes de M. Sc. (sciences) ou de M.Sc.A. (génie).

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

Les titulaires de la maîtrise possèdent toutes les qualités requises pour œuvrer professionnellement dans des situations qui nécessitent un jugement solide, le sens des responsabilités ainsi que de l'initiative et ce, dans des environnements professionnels complexes et imprévisibles. Dans le cas de programmes basés sur la recherche, les diplômés détiennent les habiletés nécessaires pour continuer leurs études à un niveau supérieur (pr.ex., études au doctorat).

3. Durée du programme

Un programme de maîtrise dure habituellement de trois à cinq trimestres.

Standards selon le grade

Ce diplôme approfondit les compétences associées au baccalauréat et est décerné aux étudiants qui ont démontré :

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une compréhension systématique de la connaissance et une conscience critique des problèmes actuels et des nouvelles idées, dont une bonne partie est à la pointe de la discipline ou est basée sur des développements à la pointe de la discipline, du champ d'études ou du champ d'exercice professionnel.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. Suffisamment d'ampleur et de profondeur de connaissances en dehors du champ d'études ou de la discipline lorsque approprié pour effectuer des projets de recherche ou pour résoudre des problèmes professionnels.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. De l'originalité dans l'application des connaissances en même temps qu'une compréhension pratique de la manière dont les techniques reconnues de recherche et d'enquête sont employées pour créer et interpréter des connaissances dans la discipline;
- b. La capacité d'utiliser une variété d'outils de recherche spécialisée (ou l'équivalent) et de techniques d'enquête;
- c. Une compréhension des concepts de base qui permet à l'étudiant :
 - d'évaluer de façon critique la recherche actuelle et les activités avancées d'érudition dans la discipline; et
 - d'évaluer et critiquer les méthodologies utilisées et, le cas échéant, de proposer de nouvelles hypothèses ou interprétations.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. Une vaste compréhension et une application créatrice des concepts, principes et techniques dans leur propre recherche, leurs activités avancées d'érudition ou dans leur champ d'exercice professionnel; and
- b. la capacité de traiter des problèmes complexes et de porter des jugements fondés sur des principes et techniques reconnus.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. De l'autonomie et de l'originalité dans l'approche et la résolution de problème; et
- b. La capacité d'agir de façon autonome dans la planification et l'exécution de tâches à un niveau professionnel ou équivalent.

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. La capacité de s'autoévaluer et d'assumer la responsabilité de perfectionner leur niveau de connaissances et de compréhension et d'acquérir de nouvelles compétences d'un niveau élevé; et
- b. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour travailler dans un milieu qui exige d'être autonome, responsable et capable d'initiative, prendre des décisions dans des contextes complexes et imprévisibles et assumer les exigences d'apprentissage personnel essentiel au perfectionnement professionnel continu.

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer clairement des problèmes et des conclusions à des publics spécialisés et non spécialisés.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation de la complexité des connaissances et de leur compréhension, et des contributions possibles que peuvent apporter diverses interprétations, méthodes et disciplines.

DOCTORAT
(Description des catégories de diplômes)

1. Structure globale du programme et résultats attendus

Orientation professionnelle

Les programmes de doctorat s'appuient sur les connaissances et les compétences dans un champ d'études ou une discipline acquises lors d'études antérieures, en général au niveau du deuxième cycle. Des études de doctorat se situent à la fine pointe d'une discipline universitaire ou professionnelle.

Les titulaires du grade de doctorat doivent avoir démontré un niveau élevé d'autonomie intellectuelle, une capacité de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets qui donnent lieu à de nouvelles connaissances ou à des interprétations nouvelles. Ils doivent aussi avoir démontré, par l'entremise d'une recherche originale ou d'une activité créatrice, leur capacité de créer et d'interpréter des connaissances qui font avancer la discipline.

Les programmes de doctorat axés sur l'orientation professionnelle sont d'ordre plutôt appliqué; ils sont liés à une activité professionnelle ou créatrice et, lorsqu'ils comportent une composante d'internat, d'exposition ou d'interprétation, ils peuvent aussi exiger la rédaction d'une thèse. Les programmes de doctorat professionnel comportent en général plus de cours que les programmes de doctorat plus axés sur la théorie de la discipline. Ces programmes mènent à l'attribution d'un diplôme citant le champ d'études ou la discipline.

Exemples : doctorat en éducation, en musique ou en psychologie

Orientation de recherche

Les programmes de doctorat s'appuient sur les connaissances et les compétences dans un champ d'études ou une discipline acquises lors d'études antérieures, en général au niveau du deuxième cycle. Des études de doctorat se situent à la fine pointe d'une discipline universitaire ou professionnelle.

Les titulaires du grade de doctorat doivent avoir démontré un niveau élevé d'autonomie intellectuelle, une capacité de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets qui donnent lieu à de nouvelles connaissances ou à des interprétations nouvelles. Ils doivent aussi avoir démontré, par l'entremise d'une recherche originale ou d'une activité créatrice, leur capacité de créer et d'interpréter des connaissances qui font avancer la discipline.

Les programmes de doctorat axés sur la recherche misent sur le perfectionnement des connaissances et des compétences d'ordre conceptuel et méthodologique nécessaires pour mener une recherche débouchant sur des résultats originaux. Ils exigent une contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine de recherche par la rédaction d'une thèse. Certains champs d'études peuvent comprendre également une composante d'internat, d'exposition ou d'interprétation, sans toutefois diminuer l'importance de la thèse comme indicateur premier de la compétence requise pour l'obtention du doctorat. De tels programmes mènent à l'attribution d'un Ph. D.

Exemples : Ph.D. (psychologie), Ph.D. (éducation), Ph.D. (musique)

2. Préparation à la carrière et aux études avancées

Les titulaires du doctorat possèdent toutes les qualités requises pour rendre des avis éclairés, dans un cadre professionnel, sur des questions complexes liées à leur champ de spécialisation. Ils sont aussi capables d'analyser et de résoudre des problèmes de façon innovatrice.

3. Durée du programme

Un programme de doctorat prend habituellement de trois à cinq ans, selon le champ d'études et le rythme auquel l'individu comble les exigences. Il peut comprendre des cours de différente durée dans le but de cultiver davantage la portée ou l'ampleur conceptuelle.

Standards selon le grade

Ce diplôme approfondit les compétences associées à la maîtrise et est décerné aux étudiants qui ont démontré

1. Profondeur et étendue des connaissances propres au champ d'étude

- a. Une compréhension approfondie d'un corps considérable de connaissances à la pointe de la discipline universitaire ou champ d'exercice professionnel.

2. Profondeur et étendue des connaissances à l'extérieur du champ d'études

- a. Suffisamment d'ampleur et de profondeur de connaissances en dehors du champ d'études ou de la discipline lorsque nécessaire pour effectuer de projets de recherche ou pour résoudre des problèmes professionnels.

3. Compréhension de la méthodologie et des concepts de base

- a. La capacité de concevoir et de mettre en œuvre des projets pour la génération de connaissances, d'applications ou de perceptions nouvelles et d'ajuster ces projets à la lumière de problèmes imprévus;
- b. Une gamme importante de compétences, de techniques, d'outils, de pratiques et de matériel associés au champ d'apprentissage;
- c. La capacité de développer des compétences, techniques, outils, pratiques et/ou matériel nouveaux; et
- d. Une compréhension conceptuelle et pratique détaillée des techniques pertinentes de recherche ou d'activité avancée d'érudition.

4. Niveau de la capacité d'analyse

- a. La capacité de porter des jugements solides sur des problèmes complexes dans des domaines spécialisés, souvent en l'absence de données complètes et parfois dans des situations nécessitant de nouvelles méthodes ou hypothèses; et
- b. La capacité de créer et de comprendre, par l'entremise de recherches originales ou d'autres activités avancées d'érudition, de nouvelles connaissances qui étendent les limites de la discipline, répondent aux exigences de l'évaluation des pairs et méritent d'être publiées.

5. Niveau de la capacité d'appliquer les connaissances

- a. La capacité :
 - d'entreprendre de la recherche pure ou appliquée et du développement à un niveau avancé; et
 - de contribuer à l'avancement des compétences, techniques, outils, pratiques, idées, approches et matériel scientifiques ou professionnels.

6. Capacité et autonomie professionnelles

- a. L'indépendance d'esprit qui permet d'être professionnellement et scientifiquement engagé et à jour, y compris la capacité d'évaluer la portée de l'application des connaissances dans des contextes particuliers; et
- b. Les qualités et les compétences transférables nécessaires pour travailler dans un milieu qui exige d'être personnellement responsable et capable d'initiative de manière autonome, dans des situations complexes et imprévisibles et dans des environnements professionnels ou équivalents.

7. Niveau des compétences de communication

- a. La capacité de communiquer clairement et efficacement des idées complexes et/ou ambiguës et des conclusions à des publics spécialisés et non spécialisés.

8. Conscience des limites des connaissances

- a. Une appréciation exhaustive de la complexité des connaissances et de leur compréhension, et des contributions possibles que peuvent apporter diverses interprétations, méthodes et disciplines.